



SAS d'Avocats Inter Barreaux
2 rue Alfred Bastin – C.S. 30052
74102 ANNEMASSE CEDEX
Tél : 04.50.37.27.34 – Fax : 04.50.37.79.36

Vente aux enchères publiques en **UN LOT**
D'UN APPARTEMENT de Type T3
sis à ETREMBIERES (Haute-Savoie)
61 Impasse du Funiculaire – rez-de-chaussée
MISE A PRIX : 25.000 Euros

ADJUDICATION fixée au **VENDREDI 17 JUIN 2022 à 15 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains, au Palais de Justice de ladite ville, 10 rue de l'Hôtel Dieu.

DESIGNATION DES BIENS :

SUR LA COMMUNE d'ETREMBIERES (Haute-Savoie),

Dans un immeuble collectif dénommé "LES TERRASSES DU MONT SALEVE" sis 61 Impasse du Funiculaire, figurant au cadastre à la section B numéro 712, 1867, 2100, pour une surface totale de 34 a 58 ca, à savoir :

Le lot n°1 :

Au sous-sol un box fermé portant le n°1 sur le plan du sous-sol
Et les 09/10127èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
Et les 20/10000èmes des parties communes spéciales au box

Le lot n°52 :

Au rez-de-chaussée du bâtiment A, un appartement de type 3, comprenant entrée, séjour cuisine, deux chambres, un water-closet, une salle de bains, jardin et terrasse et portant sur les plans le n°A03
Et les 324/ 10127èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
Et les 548/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A

Le lot n°100 :

Un parking extérieur portant le n°57 sur le plan
Et les 09/10127èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

La surface Loi Carrez de l'appartement est de **74 m²**.

Le bien mis en vente est occupé par Madame Kerly PAREDES et Monsieur Mayec RODRIGUEZ, locataires.

A l'heure de rédaction des présentes, il n'a pas été possible d'obtenir une copie du bail.

En application de l'[article L. 173-2 du Code de la construction et de l'habitation](#), dans ses dispositions issues de la [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et de l'article R. 126-24 du même code, un [arrêté du 22 décembre 2021](#) précise les mentions à faire figurer, à compter du 1er janvier 2022 en France métropolitaine, sur les annonces immobilières des biens immobiliers ne respectant pas l'obligation du premier alinéa de l'article L. 173-2, c'est-à-dire dont la classe est F ou G au sens de l'article L. 173-1-1 du même code.

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble LES TERRASSES DU MONT SALEVE, représenté par son syndic FONCIA LEMANIQUE SAS, 13 rue de la Minoterie – Le Quartz à ANNECY LE VIEUX (74940), ayant la SAS MERMET & ASSOCIES pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé le 11 octobre 2021 sous le n°21/00090.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **3.000 Euros** en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de THONON LES BAINS ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Huissiers de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) LE **MARDI 07 JUIN 2022 DE 14H00 A 15H00**.

Pour tous renseignements s'adresser à la SAS MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél : 04.50.84.42.43 – meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères)